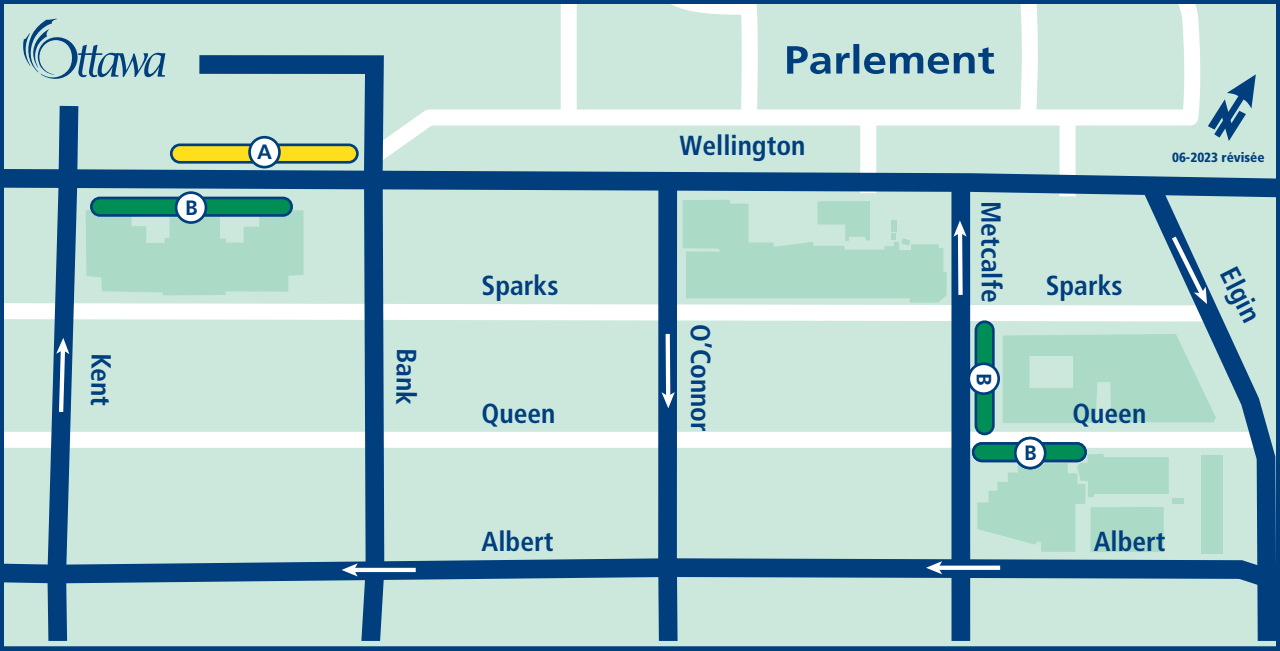

Zones d'embarquement et de débarquement réservées aux autocars

aux alentours de la Colline du Parlement

A

Arrêt interdit en tout temps
À l'exception des autocars qui font monter ou descendre des passagers sauf :

- entre 7 h et 9 h
- entre 15 h et 18 h
- du lundi au vendredi

B

Arrêt interdit en tout temps
À l'exception des autocars qui font monter ou descendre des passagers

2023-550

La carte marque l'emplacement général seulement; veuillez porter attention aux panneaux sur les rues pour savoir où les autocars d'excursion sont autorisés à s'immobiliser temporairement.